

**1- Pouvoir adjudicateur**

Mairie de l'Arbresle  
Place Pierre Marie Durand  
69210 L'ARBRESLE  
Tél : 04.74.71.00.00

**2- Objet du marché**

Travaux de désamiantage dans le cadre de la restructuration des groupes scolaires Dolto Lassagne

**3- Durée d'exécution du marché**

Date prévisionnelle de début des prestations : plan de retrait 15 Juin 2020, travaux désamiantage lundi 13 juillet 2020

**4- Caractéristiques principales**

Marché de travaux en procédure adaptée

Travaux de désamiantage préalables aux travaux de restructuration partielle, extension et mise en accessibilité des écoles Dolto – Lassagne, situées à L'Arbresle, 90 Avenue André Lassagne.

**5- Conditions de participation**

Le DCE est téléchargeable gratuitement via le site : <https://www.marches-securises.fr>

**6- Critères d'attribution**

Offre économiquement la plus avantageuse suivant critères du règlement de consultation

Les critères qui seront pris en compte pour le jugement des offres sont les suivants :

**- CRITERE 1 (pondération 40 %) : Prix**

Notation du critère prix : ( /10) = offre moins-disante x 10 / offre du candidat

**CRITERE 2 (pondération 60 %) : valeur technique** appréciée au regard du cadre de mémoire technique et décomposée de la manière suivante : 2 sous-critères notés chacun sur 5 :

- Organisation du chantier (5 points) :
  - o Moyens humains affectés au chantier (3 points),
  - o Moyens matériels affectés pour ce chantier (2 points)
- Méthodologie des travaux ( 5 points) :
  - o Analyse du site et du chantier (2 points)
  - o Mode opératoire d'exécution (3 points)

Possibilité d'attribuer des points intermédiaires afin de mieux différencier les offres.

**Calcul note globale** = Note critère "prix" x 0,40 + Note critère "Technique x 0.60

(les notes pourront comporter deux décimales)

Les offres seront classées par ordre décroissant, l'offre la mieux classée sera retenue.

Les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables seront éliminées.

**7- Procédure :**

Procédure adaptée selon l'article R 2123-1 du décret 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique.

### 8- Conditions de délais

Date et heure limite de réception des offres : **jeudi 7 mai 2020, à 12 h 00**

### 9- Date d'envoi du présent avis à la publication

Mardi 7 avril 2020

### 10- Autres renseignements

Les entreprises pourront se mettre en relation avec

Renseignements d'ordre technique : Ateliers GALLET Architecture 30 Chemin des Cumines 69700 ECHALAS  04 26 65 32 40 <a href="mailto:contact@gallet-architectes.com">contact@gallet-architectes.com</a>	Renseignements d'ordre administratif : Mairie de L'Arbresle Mme CHARROT Marie-Claude Assistante des services techniques Place Pierre Marie Durand 69210 L'ARBRESLE 06 08 89 37 84 <a href="mailto:marchespublics@mairie-larbresle.fr">marchespublics@mairie-larbresle.fr</a>
--	---

### 11 - Remise des offres

**La transmission des dossiers de candidature et d'offre, s'opérera exclusivement par voie électronique à l'adresse suivante**, via le profil d'acheteur:

<https://www.marches-securises.fr>

Tout autre forme d'envoi est interdite

Le dépôt des candidatures et des offres transmis par voie électronique donne lieu à un accusé réception mentionnant la date et l'heure de réception.

### **COPIE DE SAUVEGARDE :**

Les entreprises peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leurs plis remis par voie électronique.

Cette copie de sauvegarde doit parvenir dans les délais impartis pour la remise des candidatures et/ou des offres.

Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli cacheté avec la mention « copie de sauvegarde », ainsi que du libellé et du numéro de l'affaire.

### **Compte tenu de l'état d'urgence sanitaire, la mairie est fermée au public (à la date de publication du DCE)**

Les copies de sauvegarde devront être transmises en recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante :

Mairie de L'Arbresle  
Service des Marchés Publics  
CS 90005  
69592 L'ARBRESLE Cédex

La copie de sauvegarde ne sera ouverte par le pouvoir adjudicateur que dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique. La trace de cette malveillance est conservée.
- lorsqu'une candidature ou une offre a été transmise par voie électronique et n'est pas parvenue dans les délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais, et que le téléchargement de la candidature ou de l'offre électronique est débutée dans les délais.

Si le pli n'est pas ouvert, il est détruit à l'issue de la procédure.

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas ouverts et déclarés irrecevables ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

La transmission par télécopie est interdite.